



CONDITIONS GENERALES DE VENTE



1) DISPOSITIONS GENERALES

Les commandes qui nous sont remises et les marchés que nous traitons sont soumis, sans exception, aux conditions générales ci-après qui annulent et remplacent toutes les clauses figurant dans tous documents émanant de nos clients et contractants. En conséquence, aucune autre condition ne peut, faute d'acceptation formelle et par écrit de notre part, détruire l'effet des présentes conditions générales.

2) ACCEPTATIONS DES COMMANDES

Les commandes qui nous sont adressées ne deviennent définitives que lorsqu'elles ont été confirmées par écrit, et acceptation formelle de notre part.

Toute première commande devra être accompagnée du règlement, de la demande d'ouverture de compte signée, d'un relevé d'identité bancaire et K BIS ainsi que d'un papier en-tête.

3) PRIX

Les prix communiqués sont toujours donnés en Euros, hors TVA et, sauf conditions particulières, s'entendent départ de nos entrepôts. En cas d'augmentation des prix des matières premières ou des coûts de la main-d'œuvre afférents aux produits commandés et ce, entre l'enregistrement de la commande et la date de livraison, notre société pourra répercuter ces augmentations de prix, soit partiellement, soit intégralement, sur les prix en vigueur au jour de la commande.

Les prix peuvent également être modifiés en application de nouvelles dispositions fiscales.

4) DELAIS DE LIVRAISON

Les délais de livraison n'ont qu'un caractère purement indicatif, et les retards éventuels ne donnent pas le droit à l'acheteur d'annuler la vente, de refuser la marchandise ou de réclamer des dommages-intérêts.

5) CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

Notre Société conserve l'entière propriété du matériel ou de la marchandise livrés jusqu'au paiement intégral de celui ou de celle-ci. (Loi n°80335 du 12 mai 1980 et n°8598 du 25 janvier 1985).

Que la vente soit conclue avec ou sans réserve de propriété, les risques sont transférés à l'acheteur dès que les marchandises sont mises à sa disposition, à celle d'un de ses mandataires ou à celle du transporteur.

6) TRANSPORT

Les marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire. Toutes les opérations de transport, assurance, manutention, amenées à pied d'œuvre, sont à la charge et aux frais, risques et périls de l'acheteur, au quel il appartient de vérifier les expéditions à l'arrivée et d'exercer, s'il y a lieu, des recours contre les transporteurs même si l'expédition a été faite en franco. En cas d'expédition par le vendeur, l'expédition est faite en port dû, au tarif le plus compétitif incluant l'emballage, sauf demande expresse de l'acheteur et dans tous les cas, sous la responsabilité entière de celui-ci.

7) LIVRAISONS RECLAMATIONS

En cas de litige lors de la livraison par le transporteur, il appartient au destinataire de noter sur le récépissé de livraison du transporteur le litige constaté : a) *colis manquant, colis cassé, colis mouillé, etc.* **et en aucun cas** : sous réserve au déballage. b) *de confirmer au transporteur et d'avertir notre société s'il s'agit de TNT*, dans un délai de 48 heures à dater de la réception de la marchandise, les réserves prises sur le récépissé par courrier recommandé avec accusé de réception. **Aucune réclamation ne sera acceptée si ces deux points n'ont pas été respectés.**

8) PAIEMENT

Sauf conditions particulières et, avant ouverture de compte, nos factures sont payables, sans escompte, à la commande. **Les traites adressées pour acceptation doivent nous être retournées sous huitaine de leur envoi.** Ce crédit constitue une facilité de paiement révocable à tout moment. Tout changement important dans la situation financière ou économique du client, même après exécution partielle des commandes, peut entraîner la révision des conditions de paiement. **Le refus d'acceptation ou le défaut de règlement de l'effet à l'échéance entraîne l'exigibilité immédiate des sommes restant dues, même si elles font l'objet de traites acceptées à échéance plus éloignée.** Dans le cas où nous demanderions à notre client l'exécution de ses obligations par voie contentieuse, il nous serait dû un dédommagement forfaitaire égal à 20 % du prix H.T de la marchandise. En cas de retard de paiement, la pénalité appliquée sera de 2 % du montant de la facture par mois de retard à compter de la date du règlement indiquée ou l'échéance d'un effet impayé.

9) RESOLUTION

Si le client renonce à sa commande ou s'il ne vient pas la retirer dans le délai prévu, le contrat se trouvera résolu de plein droit et l'acompte nous restera acquis à titre d'indemnité. Nous nous réservons la possibilité de disposer de la marchandise.

10) GARANTIE

Les garanties s'entendent retour en atelier, se limitent au remplacement des pièces du matériel reconnu défectueux, frais de main d'œuvre inclus. Tout frais de transport, de déplacement et autres dommages et intérêts sont exclus.

11) JURIDICTION

Toutes les contestations ou litiges susceptibles de survenir au présent contrat seront de la seule compétence du Tribunal de Commerce d'AVIGNON.

Les conditions d'achat éventuelles de l'acheteur, ainsi que le lieu de signature de la commande ou du marché et, en général, toutes les dérogations aux conditions générales de vente, ne peuvent opérer ni novation ni dérogation à cette clause attributive de juridiction, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

Sauf conventions spéciales et écrites de notre part, toute commande emporte de plein droit de la part de l'acheteur l'acceptation de nos conditions générales de vente.